

L'ÉCHO DE LA FÉDÉ

Juin 2025

Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 Journées des adhérents fn3s de mars 2025
2027 : 80^{ème} anniversaire de la fn3s
- 3 Présentation de la fn3s

Le mot du Président



Chers adhérents, chers participants, chers amis
Nous voilà une nouvelle fois réunis pour participer aux journées d'études nationales de la FN3S cette année à Valence dans la Drôme. Merci d'être venus des territoires d'Outre-mer et de la métropole pour ce moment privilégié de rencontres. Rencontres avec les intervenants choisis par la commission dédiée qui pendant trois jours vont alimenter les réflexions sur le thème de la sexualité à l'adolescence"

Rencontres avec la fn3s, qui regroupe principalement les services d'investigation associatifs, et comme chaque année, n'hésitez pas à dialoguer avec les administrateurs et délégués régionaux pendant ce temps de proximité.

Rencontres entre vous congressistes qui avaient l'occasion pendant ces 3 jours de faire connaissance de collègues d'autres départements, d'échanger sur votre travail, vos inquiétudes, vos réussites aussi dans une période relativement difficile.

Dans notre secteur, celui de la protection de l'enfance, les dernières années ont montré notre vulnérabilité : perte d'attractivité pour les métiers de l'humain (promotion d'étudiants en baisse, rémunérations trop faibles, difficultés à recruter, à fidéliser, à former de nouveaux professionnels), difficultés des départements à financer les associations, y compris ce qui est opposable (Ségur par exemple), listes d'attentes de mesures fréquentes dans de nombreux territoires, manque de moyens et de places pour l'hébergement des mineurs et jeunes majeurs.

Dans le secteur de l'investigation judiciaire, après quelques frayeurs dues à l'absence de vote du budget au parlement, la quasi-reconduction des moyens de financement des SIE a été adoptée. Toutefois, ici et là, des listes d'attentes de MJIE existent et les délais peuvent aller jusqu'à 2 ans, ce qui n'est satisfaisant ni pour les mineurs, ni pour leurs parents, ni pour les professionnels qui découvrent des situations plus dégradées qu'au moment du signalement.

Pour manifester notre inquiétude, nous avons rejoint le collectif des 400 000 initié par la CNAPE, afin de porter auprès de l'Etat, nos revendications. Deux manifestations en septembre 2024 et mai 2025 ont permis à 4000 professionnels, bénévoles et jeunes majeurs de faire entendre nos revendications. Sans réponse, nous continuerons la mobilisation.

Pour l'heure, merci à la commission journées d'études pour la réalisation du programme de ces 3 jours. Remerciements également aux collègues de la région Rhône Alpes et à la Sauvegarde de la Drôme pour avoir depuis plus d'un an travaillé à l'organisation de cette manifestation.

Et merci également à vous toutes et tous qui êtes venus à nos journées d'études dans un contexte professionnel bien compliqué. « Prendre » 3 jours pour réfléchir sur les enjeux de l'adolescence est déjà, en soi, une réussite. Merci également de votre soutien. Bonnes journées d'études.

Jacques LE PETIT, Président FN3S



FEDERATION NATIONALE DES
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES
DE PROTECTION DE L'ENFANCE
MEMBRE DE LA CNAPE

JOURNÉES DES ADHÉRENTS FN3S DE MARS 2025

Le 14 mars 2025, la journée des adhérents sur le thème « *Confier l'enfant à un Tiers Digne de Confiance : Quelles incidences dans le cadre de la MJIE* » a réuni 97 adhérents.(55 en présentiel au FIAP à Paris et 38 en visio).

L'intervention de Madame TOURNEUR, juge des enfants à Pontoise a porté sur le recours et l'évaluation des TDC en MJIE à travers l'évocation :

- Des situations dans lesquelles ces évaluations peuvent intervenir
- Les avantages qu'offre la MJIE pour ces évaluations particulières
- Les contenus particuliers attendus par les magistrats
- Les points de vigilance à avoir
- Les préconisations spécifiques liées au recours au TDC

Un temps d'information a été dispensé sur les éléments judiciaires, administratifs et financiers du statut de TDC

Et enfin Madame AUGER, chef de service a présenté le dispositif « *Au cœur des liens* » de la Sauvegarde 95. Celui-ci s'inscrit dans la compétence donnée aux départements par le décret du 28 aout 2023 quant à l'évaluation et l'accompagnement des TDC et image sa mise en œuvre en cours ou à venir par les différents départements.

Vous pouvez retrouver le compte rendu de cette journée sur le site de la FN3S (www.fn3s.fr)

Meriem NAJI, administratrice

2027 : 80^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA FN3S



En juin 2027, la FN3S, fêtera ses 80 ans d'existence en tant qu'association. A cette occasion, nous avons prévu d'éditer une brochure retraçant son histoire. Qui dit « histoire » implique le recours aux archives. Malheureusement, celles couvrant l'action de la fédération pour la période 1947-1990 ont disparu.

Nous avions déjà lancé un appel dans l'Echo de la Fédé, et la perspicacité de plusieurs collègues ont partiellement abouti à des découvertes.

Ainsi, grâce au CNAHES (Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée et de l'action sociale) et à son secrétaire national, Pierre MERLE, la collection complète de la revue « Informations Sociales » publiée par l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales a été sauvée de la destruction à Montpellier et nous a été communiquée. Cette revue a édité depuis 1949 les journées d'études de la fn3s. Nous avons ainsi pu découvrir (pour la première fois) les actes de ces journées dont nous avions uniquement le titre ! Un grand merci à Pierre et nous vous invitons à consulter le site Internet du CNAHES qui a fêté ses 30 ans en octobre 2024 !

En début d'année 2024, l'association Olga Spitzer située en région parisienne et adhérente de la première heure de notre fédération a revisité ses archives à l'occasion de son 100ème anniversaire. Valérie GUILBERT, chargée d'information dans l'association, et Corinne FERNET LUCAS, déléguée Ile de France de la fn3s, ont ainsi pu découvrir des documents anciens sur la fédération, inconnus jusqu'à présent. Un grand merci aux deux collègues pour ces trouvailles exceptionnelles.

Ce qui a été possible à Montpellier ou Paris peut l'être aussi dans votre association.

En effet, il est possible que vos archives contiennent des documents ayant été publiés par la fn3s. Qu'il s'agisse de bulletins, de programmes, d'actes de journées d'études ou de journées d'adhérents, d'affiches, de photos, de vidéos (avant 1990), tout nous intéresse. Si vous ne souhaitez pas vous en séparer, nous acceptons volontiers les copies où nous pouvons également les numériser.

Merci d'avance pour votre participation à cette sauvegarde des archives. N'hésitez pas à nous contacter par mail (contact@fn3s.fr) si vous découvrez aussi des « pépites historiques ». Ce sera évidemment un plaisir d'échanger avec vous.

Bonne recherche et rendez-vous en 2027 ! ■

PRÉSENTATION DE LA FN3S

En juin 1945, à Rennes des assistantes sociales des Services Sociaux près les Tribunaux des cinq départements bretons proposent à leurs collègues d'autres régions de se réunir pour confronter leur expérience en matière d'enquête sociale. Si cette dernière, en tant que mesure d'investigation, est inscrite dans la loi en 1912, elle prend son plein essor après la seconde guerre mondiale à cause d'un nombre important d'enfants et de parents en grande difficulté et de la publication de l'ordonnance du 2 février 1945.

Ainsi naquit le Comité de Liaison et d'Études des Services Sociaux près les Tribunaux, qui se réunit pour la première fois à Paris le 3 décembre 1945. Un Conseil d'Administration provisoire est élu avec, pour mission principale, le dépôt de statuts qui donneront à la Fédération une existence légale ; ce qui sera fait 31 octobre 1947. Monsieur le Professeur LAFON assure la Présidence. La Fédération est née. Elle connaîtra encore bien des modifications. En effet, dès la seconde Assemblée Générale qui s'est réunie en 1949 à Montpellier, elle a été amenée à modifier son titre pour devenir la « Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance et de l'Adolescence en Danger ».

Au début des années 1950, le Docteur LE MOAL, pédopsychiatre à Paris, succéda au Professeur LAFON à la Présidence de la Fédération.

Après l'ordonnance du 23 décembre 1958, lorsque progressivement des équipes pluridisciplinaires, comportant en outre des éducateurs, se sont formées au sein des Services, la Fédération et l'A.N.E.J.I. ont organisé des rencontres au niveau de leurs instances dirigeantes, puis des travaux de groupe dans le but d'une meilleure connaissance réciproque des deux professions (assistante sociale et éducateur spécialisé).

En 1971, Mademoiselle de LARBÈS fut élue Présidente et le demeura durant 10 ans. En 1981, Mademoiselle SEVIN (Caen) lui succède.

La Fédération a toujours publié un bulletin de liaison et d'information destiné aux adhérents, à des rythmes divers et avec des contenus et des formes variés. A partir de la création de la formation permanente, la Fédération a obtenu l'agrément pour être organisme formateur.

En 1985, la Fédération souhaitant que « ses portes soient plus qu'entr'ouvertes » décida lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et sur décision unanime des participants, que le Conseil d'Administration serait désormais composé de 18 travailleurs sociaux.

En 1989, Madame MEUSBURGER-PHILIPPON (Strasbourg) devient Présidente jusqu'en janvier 1992. En juin 1992, c'est Jean-Pierre DUCHET (Paris) qui lui succède.

Les années 90 ont été riches en journées de formation compte tenu de la transformation des services d'OMO et de COE en SIOE. La fédération a multiplié les rencontres pour aider ses adhérents dans ce nouveau dispositif. Les premiers rapprochements entre les SIOE et les SES datent de cette période. La fin des années 1990 marque une lente baisse de l'activité des enquêtes sociales, alors que les mesures d'IOE sont privilégiées par les magistrats.

Le rapport très critique de la Cour des Comptes en 2003 marque un tournant dans l'histoire de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, puisque après sa diffusion, des réformes importantes au niveau de « son organisation, de ses procédures, de ses méthodes » seront engagées. Plusieurs plans stratégiques nationaux définiront de nouvelles orientations, lesquelles vont entraîner des modifications substantielles dans l'organisation des politiques publiques, dans la prise en charge des





mineurs au civil comme au pénal. Auparavant la LOLF en 2001, la loi 2002-2, puis plus tard les deux lois publiées le 5 mars 2007 et la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), elles aussi en 2007, vont également modifier le dispositif de la justice des mineurs.

L'investigation éducative n'échappera pas non plus à sa « révision ». De 2008 à fin 2011, la Fn3S avec la CNAPE et l'UNIOPSS ont été invitées à la DPJJ pour faire part de leur remarques sur les modifications liées aux mesures d'investigation.

À compter du 1^{er} janvier 2011, la MJIE (Mesure Judicaire d'Investigation Educative) a remplacé les mesures d'IOE, d'ES, ainsi que le RRSE au civil. Seul perdure dans la procédure pénale, le RRSE (lequel est mis en œuvre uniquement par la PJJ). Toutefois, une mobilisation importante du secteur associatif en février/mars 2011 a provisoirement suspendu la circulaire de tarification 2011. Les mois suivants sont consacrés à des échanges entre les fédérations et la DPJJ. Ce n'est qu'en janvier 2012 que la MJIE a été réellement utilisée par les magistrats. Ces trois années de travail ont nécessité une mobilisation très importante de la fédération qui ont amené le 23 mars 2015 la diffusion d'une deuxième note, laquelle reprécise les modalités d'exercice de la MJIE.

Depuis novembre 1996, Régis LEGROS d'Angers (1996-2001), Nadine DELCOUSTAL (2001-2005) de Poitiers, Didier VILLAIN (2005-2010) de Perpignan, Jacques LE PETIT (2010-2011) de Nancy, Michel FOLLIOT d'Angers (2011- 2015), Denis BENAINOUS Limoges (2015-2019) puis Jacques LE PETIT (2019-) ont été élu(e)s Président(e)s de la fédération.

Depuis plus de 70 ans, la fédération, organise chaque année des journées d'études nationales. Elle accueille ses adhérents, les personnels des services de protection de l'enfance, les représentants des institutions, à venir écouter des intervenants sur des thèmes en lien avec la protection de l'enfance.

Depuis 2009, la FN3S est adhérente à la CNAPE et siège à son Conseil d'Administration.

En 2015, la FN3S signe avec la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse la première

Charte d'engagements réciproques qui décline plusieurs objectifs.

Le 7 février 2023, après 17 mois de travaux une nouvelle charte a été signé <https://www.fn3s.fr/actualites/charter-engagements-reciproques.html>. Plusieurs objectifs y sont définis. Force est de constater que cet engagement a permis de nombreux échanges avec l'Administration Centrale.■



De gauche à droite, Régis LEGROS,
Jacques LE PETIT, Nadine DELCOUSTAL,
Michel FOLLIOT, Denis BENAINOUS.,
5 présidents de 1996 à 2019
(manque Didier VILLAIN absent sur la photo).



Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Meriem NAJI, Aline COLLOT-LEGROS, Jacques LE PETIT

Conception graphique et mise en page :
ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr